

## Règlement Mini Cosplay Show - Responsables légaux Angers Geekfest #5 (06&07 avril 2024)

---

### Organisation générale

L'événement **Angers Geekfest** ci-après nommé "festival" qui a lieu les **06 & 07 avril 2024** au Parc des Expositions d'Angers est un événement organisé par l'Agence Lenno et Destination Angers. Le Mini Cosplay Show durant ce festival est co-organisé par l'Agence Lenno et l'Association Mandora ci-après nommés "les organisateurs".

Ce règlement, rédigé par l'Agence Lenno et l'Association Mandora, s'applique uniquement à cette édition d' **Angers Geekfest 2024**. Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement, pour des raisons de planning, de logistique ou tout souci lié à la sécurité des participant-e-s, staff encadrant, et public. Toute modification du présent règlement peut-être effectuée sans préavis, les participant-e-s confirmé-e-s en seront toutefois notifié-e-s le cas échéant.

### Mini Cosplay Show

Dans le cadre du festival **Angers Geekfest 2024**, les organisateurs proposent un défilé cosplay ouvert aux enfants de 3 à 12 ans (et leur accompagnant-e majeur-e), **en duo ou en groupe** (jusqu'à 4 personnes maximum) sous le nom de **Mini Cosplay Show**. Le défilé cosplay consiste à présenter un costume et une prestation scénique devant le public. Le Mini Cosplay Show aura lieu le **samedi 06 avril 2024**.

Lors de cette journée, les participant-e-s devront se présenter auprès du staff organisateur à leur arrivée sur le festival, puis devront être présent-e-s pour le dernier briefing avant le début du défilé. Un planning détaillé sera envoyé par mail aux représentant-e-s légaux et accompagnant-e-s scène une semaine avant l'événement.

Le nombre de passages maximum s'élève à 15 prestations/places disponibles. L'ordre de passage s'effectue par ordre d'inscription.

Deux catégories sont présentées pour ce spectacle en fonction de l'âge de l'enfant :

- **KODOMO**\*1 : 3 à 7 ans : La présence **obligatoire** d'au moins 1 adulte sur scène avec l'enfant (ou les enfants) sur la base d'1 adulte + 1 enfant, le nombre d'adultes ne devant pas dépasser le nombre d'enfants sur scène.  
*Par exemple : 1 enfant + 1 adulte / 2 enfants + 1 adulte / 2 enfants + 2 adultes ou 3 enfants + 1 adulte*
- **PADAWAN**\*2 : 8 à 12 ans : Possibilité de monter sur scène sans adulte (mais présence obligatoire d'un responsable légal à la montée et descente de la scène). Si l'enfant de plus de 8 ans souhaite être accompagné d'un adulte sur scène, cela reste possible sur la même base de répartition que la catégorie KODOMO.

**Attention, dans le cas d'un groupe d'enfants constitué d'au moins 1 KODOMO, la présence d'un adulte accompagnant sur scène reste obligatoire conformément à sa catégorie.**

Lors de la pré-inscription il sera demandé aux participant-e-s de renseigner le nom, la source et la thématique du personnage présenté. Voici les différentes thématiques disponibles : Anime/Manga asiatiques ; Dessins Animés ; Comics/BD ; Films/Séries ; Jeux Vidéo.

\*1 «Kodomo» issu du japonais signifiant «enfant» / \*2 «Padawan» signifiant «apprenti»

## Modalités d'inscription et de participation

### • Comment faire la pré-inscription ?

L'accès aux pré-inscriptions se fait via le formulaire en ligne disponible sur le site internet du festival Angers Geekfest à l'onglet cosplay. (<https://angersgeekfest.com/cosplay>)

*Les pré-inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 04 mars 2024 jusqu'au **jeudi 28 mars 2024 à 12h**. Passé ce délai, aucune pré-inscription ne sera prise en compte, et aucune inscription sur place ne sera possible. Si la totalité des places disponibles ont été attribuées avant la date de clôture des pré-inscriptions, le formulaire en ligne sera fermé et aucun dossier supplémentaire ne pourra être déposé.*

**Attention, tout dossier incomplet sera automatiquement refusé**, la personne ayant effectué l'envoi en sera notifiée par mail dans les 72H (3jours) suivant la réception par les organisateurs.

*Les organisateurs s'engagent à envoyer un mail de confirmation de réception de la pré-inscription dans les 72H suivant l'envoi (3jours). Les confirmations et autres échanges entre les participant-e-s et les organisateurs se feront uniquement par mail.*

*Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout ou partie du dossier si un ou plusieurs élément-s ne respectent pas les critères de participation ou s'ils vont à l'encontre du caractère tout public du festival. La personne à l'origine de cette pré-inscription en sera notifiée le cas échéant.*

### • Critères de participation et documents obligatoires

Les pré-inscriptions seront étudiées par les organisateurs afin de pouvoir les valider en inscription selon les critères suivants :

- Le dossier de pré-inscription doit être **complet** avec des informations personnelles valides et **toutes les pièces jointes requises**.
- Aucune notion d'origine du costume n'est prioritaire sur une autre, **les costumes achetés, modifiés, commissionnés sont les bienvenus** au même titre que les costumes réalisés par le-la-les participant-e-s.

Lors de la pré-inscription, il est demandé aux participant-e-s de fournir les documents suivants signés en plus des informations du formulaire :

- Pour l'enfant mineur : Le présent règlement, la fiche comprenant l'autorisation de droit à l'image et l'autorisation parentale ainsi que la copie de la carte d'identité de/de la responsable légal-e.
- Pour l'adulte accompagnant scène : Le pack accompagnant comprenant le présent règlement et l'autorisation de droit à l'image.

Dans le cas des groupes, les documents doivent être connus et signés pour chaque membre présent.

### Rôle de l'accompagnant-e scène

L'accompagnant-e scène permet à l'enfant d'être plus à l'aise sur scène et de partager un moment unique. Il accompagne l'enfant durant la totalité du Mini Cosplay Show (des loges à la scène). Il est donc demandé à l'accompagnant-e d'être également cosplayé, dans le même univers que l'enfant, le costume de l'accompagnant devant à minima permettre l'immersion et la présentation du personnage de l'enfant.

L'accompagnant-e peut être le/la responsable légal-e de l'enfant ou bien une personne de confiance issue de l'entourage de celui-ci désigné par le/la responsable légal-e.

À noter que l'accompagnant-e scène est tout autant acteur de la prestation que l'enfant et devra donc participer activement à la prestation.

### **Entrée offerte**

Les participant-e-s confirmé-e-s du Mini Cosplay Show recevront une **invitation offerte pour accéder au festival le jour du spectacle (valable pour la journée de samedi 06 avril 2024)**. Une invitation est également offerte à chaque adulte désigné responsable de l'enfant par les responsables légaux. En cas d'annulation ou de non présentation le jour J, l'entrée sera automatiquement **désactivée et non utilisable**.

### **Prestations, décors et accessoires**

Les prestations se déroulent sur la scène principale suivant l'ordre de passage annoncé par les organisateurs aux participant-e-s. La prestation consiste à faire une présentation sur scène sur un fond sonore. Cette prestation peut être de la danse, une récréation de scène, une démonstration de mouvements, ou bien un défilé simple en fonction de l'aisance scénique.

La bande son qui sert de fond sonore à la prestation est **obligatoire** et doit être envoyée lors de la pré-inscription via le formulaire. Elle doit être au format **MP3** et doit durer entre **30 secondes minimum et 1 minute maximum**.

Attention, la piste doit être **claire et de bonne qualité** (sans bruits parasites ou enregistrement de voix saturé). *Le contenu de la totalité de la prestation scénique, et donc de la piste audio accompagnante doit être tout public. Il est donc demandé aux participant-e-s de ne pas utiliser de langage injurieux (voir le paragraphe "savoir-être") et de faire attention au ton employé. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une piste audio si ces critères ne sont pas respectés.*

Les décors et accessoires sont autorisés pour le Mini Cosplay Show, il sera demandé aux participant-e-s d'en fournir la liste détaillée lors de la pré-inscription. Cette liste devra être accompagnée d'un schéma de placement de façon à permettre aux organisateurs de placer les éléments avant la montée sur scène du participant-e. Une double vérification sera effectuée à l'arrivée sur place.

- **Sécurité sur scène**

*Les décors et accessoires ne doivent pas représenter un danger physique, ou porter atteinte morale à qui que ce soit. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un élément, un accessoire ou la totalité du décor si le caractère tout public ou la sécurité de tous·tes n'est pas respectée.*

*Toute utilisation de pyrotechnie (fumée, feu d'artifices, pétards), lancé d'objet, projection ou versement de liquides sur ou hors de la scène est **strictement interdite** et cela dans le but de préserver la sécurité de tous·tes.*

**Aucune arme ne peut être autorisée**, et ce, même en élément de décor (armes réelles, rasoirs, katanas, airsoft, couteaux, paintball ou toute autre assimilée comme arme). Toute réplique d'armes à feu sera également refusée par les organisateurs.

*Seules les armes en carton ou matières plastiques non dangereuses pourront être acceptées par les organisateurs.*

**Tout élément ou accessoire considéré comme dangereux et non conforme à ce règlement introduit dans l'enceinte du festival sera définitivement confisqué par les organisateurs et confié à la sécurité de l'événement.**

## Loges

Les organisateurs mettent à disposition des participant-e-s du Mini Cosplay Show des loges en backstage de la scène. Les participant-e-s y trouveront des miroirs, des tables, des chaises et des cabines pour se changer. **Il est attendu des participant-e-s que iels respectent le matériel mis à disposition et la propreté des lieux. À noter que les loges de la scène sont des lieux partagés entre tous les intervenants, il est donc attendu des participant-e-s une attention particulière vis à vis du matériel technique présent.**

L'accès aux loges sera réglementé et précisé dans le planning de la journée envoyé par les organisateurs en amont du festival. Après le Mini Cosplay Show, il sera demandé à tou-te-s les participant-e-s de quitter les loges afin de permettre aux intervenants suivants de s'installer.

En fin de journée, les participant-e-s devront récupérer tous les décors et accessoires ayant été stockés en loges une heure à 45 minutes avant la fermeture du festival et laisser l'espace **propre**.

## Savoir-être

Sont **strictement interdits** durant la totalité du festival (comprenant les prestations):

- Tout objet, geste ou propos incitant à la violence, à la haine ou insultant.
- Tout objet, geste ou propos à caractère pornographique, raciste, sexiste, homophobe ou transphobe.
- Tout objet, geste ou propos à caractère intimidant, humiliant ou dégradant.
- Tout comportement et actes de type vol, vandalisme, agression physique ou verbale portant une atteinte physique et/ou morale envers les autres participant-e-s, le public, les visiteurs et le staff organisateur.

**Toute transgression** de ces règles de savoir-être peut entraîner :

- L'exclusion et la disqualification immédiate du présent spectacle.
- L'exclusion de l'événement.
- L'interdiction de participer aux animations cosplay mises en place par les organisateurs à l'avenir.
- Des poursuites judiciaires.

Ces règles s'appliquent à l'ensemble des personnes intervenant sur le Mini Cosplay Show.

## Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre du Mini Cosplay Show organisé lors d'Angers Geekfest organisé les **06 & 07 avril 2024**, les organisateurs prennent les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives et personnelles qu'ils détiennent ou qu'ils traitent dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

La base légale du traitement est la **gestion et l'organisation d'un spectacle cosplay**.

Les données collectées dans le formulaire de pré-inscription sont liées à l'**identité** : Nom, Prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse mail. Ces données seront à destination des membres du staff organisateur du Mini Cosplay Show uniquement et conservées pour une durée de **5 ans**.

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participant-e-s au Mini Cosplay Show peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement une fois le spectacle terminé. Les participant-e-s disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, les participant-e-s peuvent contacter les organisateurs par mail.

## Communication avec les organisateurs

Les échanges entre les organisateurs et les participant-e-s concernant les pré-inscriptions et les inscriptions sont **exclusivement effectués par mail**. Les participant-e-s auront la possibilité de contacter les organisateurs pour toute question durant la totalité du processus du Mini Cosplay Show.

Une semaine avant le festival, les organisateurs contacteront les responsables légaux et accompagnants par mail afin de leur transmettre les informations nécessaires à l'organisation le jour J.

Pour des raisons d'organisation et de logistique, le staff organisateur met en place un système de groupe de communication via l'**application Whatsapp** (accessible avec un numéro de téléphone). Des annonces et rappels globaux seront envoyés par le staff organisateur : horaires, points de rendez-vous etc afin de rester en contact avec les responsables légaux et accompagnants.

Après le Mini Cosplay Show, le groupe Whatsapp reste ouvert et permet l'échange entre les personnes ayant participé au Mini Cosplay Show. Il permet également aux organisateurs de faire la promotion des prochains événements et animations cosplay organisés. La participation à ce groupe n'est en aucun cas obligatoire et il est possible de se rétracter en le quittant à tout moment.

## Responsabilité

Les organisateurs du Mini Cosplay Show ne peuvent être tenus comme responsables en cas de soucis liés à la technique. Il en est de même en cas de vol, détérioration de costumes, d'accessoires ou de décors, ou d'incidents éventuels survenus lors de l'événement.

Il en va de la responsabilité de chaque responsable légal·e et accompagnant·e de bien prendre connaissance de la totalité des informations contenues dans ce présent règlement ainsi que tout autre document transmis par les organisateurs.

**Tout·e participant·e, accompagnant·e, responsable légal·e ne respectant pas l'un des articles du présent règlement sera annulé du Mini Cosplay Show sans appel possible.**

Merci de cocher ci-dessous si vous acceptez ou non de participer au groupe Whatsapp en tant que responsable légal·e (voir article « communication avec les organisateurs ») :

- J'accepte de faire partie du groupe Whatsapp "AGF5 Mini Cosplay Show"
- Je n'accepte pas de faire partie du groupe Whatsapp, et préfère les communications par SMS.

À ..... le ...../...../ 2024,

Signatures précédées de la mention « Bon pour accord du présent règlement »  
et du Nom et Prénom du/de la signataire :

NOM et Prénom du/ de la mineur·e concerné·e: